

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne,	20 c.
Réclames,	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
avant restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réduction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Août 1876.

LES TURCS DEVANT L'EUROPE.

La Turquie, disions-nous l'autre jour, n'avait qu'une chance de salut ; c'était de se montrer digne de l'honneur que le congrès de Paris lui a fait, en 1856, en la faisant entrer dans la famille européenne, dont elle avait été jusqu'alors exclue.

Malheureusement, ajoutons-nous, elle n'a pas répondu aux espérances dont les cabinets se berçaient en ce moment. L'expérience prouve, en effet, chaque jour davantage, qu'on avait accordé dans le concert des puissances civilisées une place à laquelle la race turque n'avait aucun droit et n'a su s'en créer aucun.

Quels progrès a-t-elle accomplis depuis cette époque ? Quelles satisfactions a-t-elle pu donner aux populations ? Les Anglais, qui la soutiennent envers et contre tous, ont voulu s'en rendre compte, et après un examen attentif, ils ont été obligés de reconnaître que l'empire des sultans n'a pas fait un seul pas en avant. C'est ce qui a donné lieu chez nos voisins, si opiniâtres dans leurs idées, à la formation d'un grand parti favorable à l'émancipation des nationalités chrétiennes.

Les Turcs ne nous reprocheront pas de leur avoir refusé, soit le temps, soit les moyens de manifester à la face du monde leurs aptitudes à nous suivre, ne fut-ce que de loin, dans les voies de la civilisation ; nous leur avons donné vingt ans et leur avons prêté des millions, autant pour ainsi dire qu'ils ont voulu ; et Abd-ul-Aziz, en terminant son règne, a laissé la Turquie au même point où Abd-ul-Medjid l'avait trouvée en 1869, en montant sur le trône.

L'insurrection de l'Herzégovine a été la conséquence de cette impuissance de la Sublime-Porte à améliorer sa situation inté-

rieure. Cela ne veut pas dire que les Turcs pris individuellement n'aient pas des qualités excellentes ; mais que considérés collectivement avec leurs mœurs, leurs tendances, leurs préjugés, leur livre sacré et les règles qu'ils en ont déduits en matière de politique et de gouvernement, ils sont devenus incapables d'exercer la domination sur le sol de notre Europe.

Force a été aux cabinets d'ouvrir les yeux et de réfléchir lorsque les Herzégoviniens, poussés à bout, ont réclamé des réformes sérieuses avec des garanties qui ne fussent pas, cette fois, illusoire. Ils ont donc fait entendre leurs voix, ils ont formulé leurs exigences, et la Sublime-Porte prenant les devants, s'est empressée d'accorder spontanément plus qu'on ne lui demandait.

Mais que sont devenues ces belles promesses qui datent d'hier ? Quelques maigres victoires les ont fait oublier aux hommes d'Etat qui gouvernent la Turquie au nom de Mourad, et la Sublime-Porte déclare aujourd'hui qu'il faut tout remettre à la fin de la guerre et, ce qui est bien autrement grave, que toutes les réformes acceptées devront être conformes à l'esprit et à la lettre du *Chériat*, ou loi sacrée.

Le parti favorable aux réformes promises, — dit la *Correspondance orientale*, — en est donc réduit à courber la tête et à s'effacer, et Midhat-Pacha, qui est la tête et l'âme de ce parti, n'a plus aucune influence. Il est vrai que le grand-vizir observe toujours à son égard une certaine déférence et ne fait rien sans le consulter, mais ce n'est là qu'une pure formalité et, quelle que soit l'opinion du président du conseil d'Etat, Mehmed-Ruchdi-Pacha ne suit que sa propre inspiration.

Aussi Midhat-Pacha est-il complètement découragé, et il aurait déjà donné sa démission s'il ne considérait comme un devoir et un honneur pour lui de rester à son poste dans les circonstances difficiles que traverse le pays. Il n'est pas même à l'abri de toutes préoccupations pour sa sûreté personnelle, car, depuis qu'il s'est avancé à demander l'égalité complète entre chrétiens et mu-

sulmans, les fanatiques du parti vieux turc le considèrent et l'abominent comme un « *giaour*. »

Nous avons donc en perspective un réveil du fanatisme brutal des classes populaires, et la *Correspondance orientale* que nous venons de citer croit devoir appeler sur cette éventualité la plus sérieuse attention des cabinets européens.

On annonce, d'autre part, que les sofas s'agitent et que, par conséquent, les oulémas méditent une importante entreprise. Or, s'il fallait s'en rapporter à une dépêche, ils voudraient tout simplement mettre sur le trône un des leurs, le chef du corps des oulémas à Konieh, qui est un des membres de la famille impériale. (*Opinion.*)

Chronique générale.

LA NOUVELLE LOI DES MAIRES.

Voici le texte de la nouvelle loi relative à la nomination des maires et adjoints adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, dans leur séance du 11 août :

« Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

« Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

« Art. 1^{er}. Les articles 1 et 2 de la loi du 20 janvier 1874, relatifs à la nomination des maires et adjoints, sont abrogés.

« Art. 2. Provisoirement, et jusqu'au vote de la loi organique municipale, il sera procédé à la nomination des maires et adjoints conformément aux règles suivantes :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

« Si, après deux scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

« La séance dans laquelle il est procédé

à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

« Dans les communes chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, les maires et adjoints sont nommés parmi les membres du conseil municipal, par décret du Président de la République.

« Art. 3. La présente loi est applicable à l'Algérie, sous réserve des dispositions du décret du 27 décembre 1866, relative à la nomination des adjoints indigènes musulmans.

« La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

« Fait à Versailles, le 12 août 1876. »

On assure que par décret qui paraîtrait incessamment, M. le général de Cissey serait remplacé comme ministre de la guerre par M. le général Berthaut.

Le général Berthaut (Jean-Auguste) est général de division depuis le 16 septembre 1871. Il a fait sa carrière dans l'arme de l'infanterie.

M. le Président de la République et M^{me} la maréchale de Mac-Mahon sont partis pour leurs terres de la Forêt (Loiret).

M. Wolowski, dont plusieurs de nos confrères avaient, il y a quelques jours, prématurément annoncé la fin, est mort le 14 août, à minuit. Il était âgé de soixante-six ans.

L'Opéra a failli brûler lundi.

Un commencement d'incendie d'une extrême violence s'est déclaré sur la scène et de la lumière.

Le feu a été communiqué à un rideau en tulle, placé au milieu de la scène, par un machiniste remontant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PION.

(Suite.)

l'acquiesçai à ces arrangements, bien convaincu que toute objection serait superflue. Seulement, je hasardai une remarque.

— Est-ce qu'il n'y a pas de surveillant, pas de maître d'études qui couche dans le dortoir ?

— Un pion ? Si, il y en avait un ; mais nous lui avons fait la place si chaude qu'il n'a pas pu y tenir. Il ne se passait pas de nuit qu'on ne lui ménageât quelque bonne surprise, comme, par exemple, de trouver son lit hérissé des poils de sa brosse à habits, que nous avions tondue de si près qu'il n'en restait plus que le bois.

Une autre fois, au cœur de l'hiver, nous avions fourré des glaçons sous ses draps ; si bien que, sa chaleur naturelle aidant, il prit un bain à trois degrés au-dessous de zéro.

Le pauvre homme en fut malade, et, ma parole

d'honneur, je me suis surpris quelquefois à le plaindre ; mais nous avions juré de le faire déguerpir, coûte que coûte.

Ma foi ! une nuit où il voulut voir trop clair dans nos affaires intimes (il s'agissait justement de la réception d'un nouveau, comme celle de ce soir), il se prit les pieds dans des cordes que nous avions tendues en travers du dortoir afin d'assurer notre sécurité, et se laissa choir si lourdement qu'il eut la tête quasi fendue ; aussi, le lendemain, il a demandé son compte à M. Bénignat, et il court encore.

— Et si M. Bénignat en prenait un autre ?

— Il n'oserait ; je l'en défie bien.

Arthur me mit ensuite au fait du personnel de la pension. M. Bénignat était une espèce d'ours blanc, muselé et maté par sa vénérable compagne et sa digne fille.

Il se permettait bien, de temps à autre, un sourcil grognement ; mais il n'osait montrer ses griffes, de peur de recevoir sur les doigts.

Il y avait, pour compléter le quatuor, M^{lle} Suzette, la chenille ouvrière de la maison, ainsi qu'Arthur l'avait surnommée, cousine de madame à je ne sais combien de degrés, pauvre orpheline recueillie par charité, comme M^{lle} Prudence ne se faisait pas faute de le lui dire, quoiqu'elle gagnât consciencieusement le pain qu'elle mangeait, car elle avait l'œil et la main à tout.

C'était une véritable Cendrillon, dépourvue malheureusement d'une marraine-tée pour la débarrasser, la parer et l'envoyer au bal ; mais, sous son pauvre accoutrement, elle avait je ne sais quelle distinction qui tenait les gens en respect ; on craignait de la fâcher, et le plus brutal des élèves ne se souciait pas d'encourir son déplaisir.

Il est vrai qu'elle était à la fois l'économe et l'infirmière de la pension, et qu'elle soignait les malades avec la tendresse d'une mère et l'infatigable dévouement d'une sœur de charité.

Elle avait veillé quinze nuits un élève pris de la fièvre typhoïde ; il n'avait dû la vie qu'à ses soins persévérants.

Un autre, un créole, qu'elle n'avait pu sauver, était mort en la bénissant d'avoir remplacé près de lui toute sa famille absente.

M^{lle} Suzette n'avait pas d'âge. On ne savait si elle était jeune ou vieille, et l'on ne s'en inquiétait guère ; mais ce que personne n'ignorait, c'est que son regard, quoique voilé par les lunettes bleues qu'elle portait habituellement, était affectueux, que sa voix avait une douceur extrême, et que rien n'égalait son activité dès qu'il s'agissait de rendre service.

Je complète ici, d'après mes propres observations, le portrait qu'Arthur me fit qu'ébaucher. Il s'étendit davantage sur le chapitre des élèves ; et, après m'avoir crayonné à grands traits leurs

physionomies individuelles, il m'affirma que tous lui étaient également dévoués, que tous ne pensaient et n'agissaient que par son ordre.

— Et de quel droit te fais-tu obéir ainsi ?

— Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins, A sur le reste obscur des vulgaires humains !

Il s'était formé un parti contre moi, mon cher, à propos de cet insipide Cornichon, qui n'a pas même le mérite d'être confit ; il n'entre pas un atome de sel ou de vinaigre dans sa composition.

N'importe ! un certain élève de troisième, qui faisait l'important, ne s'avisait-il pas de vouloir protéger l'Anglais !

Il le vantait, pour me vexer ; il avait recruté une demi-douzaine d'imbéciles qui disaient : Oh ! quand il disait Ah !

Eh bien, j'en ai eu qu'à faire un signe à ma bande ; ils sont tombés sur les autres à bras raccourcis, et nous les avons pelotés à fond de train.

Il est vrai que nous étions trois et demi contre un.

C'est depuis cette mêlée que M. Bénignat a fait le règlement qui défend toute collision entre élèves, et tu as pu juger, ce matin, de la manière dont ce bel arrêt est observé.

Toujours est-il que les partisans de Cornichon ont été mis en pleine déroute et ne s'en sont pas relevés.

Le feu a été heureusement éteint de suite par les pompiers de service.

Plusieurs journaux assurent, dit le *Moniteur universel*, que la question d'ériger le gouvernement général de l'Algérie en ministère, qui aurait son siège à Paris, paraît prendre une grande consistance dans les régions officielles. La récente création de trois nouvelles directions générales algériennes et l'institution d'une quatrième direction qui a également été proposée justifieraient la formation d'un dixième département ministériel.

Un massacre de chrétiens et de missionnaires français vient encore d'avoir lieu à Shanghai.

L'Angleterre vient d'envoyer un ultimatum à Peking, sommant le gouvernement chinois de lui donner satisfaction pour des outrages commis envers quelques-uns de ses nationaux.

Que fera M. le duc Decazes ?

On écrit de l'Alsace :

Si les populations alsaciennes, si cruellement éprouvées par les dernières inondations, ne recevaient d'autres secours que ceux qui lui arrivent du pays des milliards, elles seraient vraiment à plaindre. Savez-vous ce que la souscription ouverte à Berlin a produit jusqu'ici ? C'est un journal de la capitale même, la *Post*, qui nous l'apprendra, et il faut croire que cette feuille dit la vérité, car elle avait, pour l'honneur de la Prusse, tout intérêt à cacher ce résultat. Les secours arrivés à Strasbourg de Berlin s'élevaient au 1^{er} août à la somme de 2,773 marcs 80 pfennings (environ 3,500 fr.). Le même journal compare cette somme aux souscriptions recueillies dans la seule ville de Paris, et dont le chiffre dépasse 400,000 francs.

Et les nouveaux maîtres de l'Alsace se plaignent de n'avoir pu gagner jusqu'ici les sympathies de ses habitants !

Etranger.

ANGLETERRE.

On écrit de Londres, le 14 août :

Le prince impérial, accompagné du comte Clary, a dîné avant-hier chez la reine, à Osborne. Hier, le prince a assisté au carrousel donné par la garnison de Woolwich, et a distribué les récompenses aux vainqueurs.

TURQUIE.

Le ministre des affaires étrangères de Constantinople a envoyé la dépêche suivante à l'ambassadeur ottoman à Paris :

Constantinople, 13 août.

S. M. I. le Sultan, notre auguste sou-

verain, mû par ses sentiments de sollicitude paternelle et de haute clémence, a daigné accorder amnistie pleine et entière à tous les individus qui avaient été compromis dans le mouvement bulgare et dont le procès n'a pas encore été terminé. Sont exceptés de cette faveur impériale : ceux qui sont déjà condamnés et ceux qui, prévenus d'avoir été les chefs et les organisateurs du mouvement, sont soumis à des interrogatoires. Tous les autres individus seront immédiatement mis en liberté sous caution valable ; toutes poursuites, à raison des événements en question, cesseront ; personne ne sera plus recherché, ni arrêté de ce chef. En même temps, les juridictions exceptionnelles, chargés d'instruire ces procès, seront supprimées, et les causes des individus qui rentrent dans la catégorie des exceptions ci-dessus mentionnées seront renvoyées devant les tribunaux ordinaires. »

On remarquera que l'amnistie pleine et entière accordée par le sultan aux insurgés contient de nombreuses exceptions. A proprement parler même, cette prétendue amnistie pleine et entière n'existe pas. Les seules personnes qui sont admises à en bénéficier sont obligées de fournir une caution préalable. Et où trouveraient-elles cette caution ? Les hordes des Circassiens ont tout dévasté, tout ruiné, tout incendié.

Tacite dit quelque part, en parlant de la pacification de la Germanie : « Ils disent qu'ils ont fait la paix, là où ils n'ont fait que le désert. » La paix qui est accordée aux malheureux chrétiens d'Andrinople ressemble aussi à celle que la Convention imposa aux Vendéens.

Les Turcs prétendent-ils en imposer de nouveau à l'Europe par des protestations menteuses d'humanité ? En proclamant l'amnistie, ils n'ont fait qu'obéir aux conseils et peut-être aux injonctions intéressées de l'Angleterre, qui a besoin que leur empire dure encore et qui comprenait bien que c'en était fait si leur conduite sauvage exaspérait les puissances au point de les forcer d'intervenir.

Plaise à Dieu qu'ils ne cherchent point à se venger sur les autres chrétiens de cette humiliation qu'ils sont contraints de subir !

A la séance du conseil des ministres, qui a eu lieu à Belgrade, M. Ristitch a émis l'avis de continuer la guerre et de tenir tête à l'envahisseur jusqu'à la fin. Le prince Milan a dit qu'il était las de la guerre, et annoncé qu'il était même prêt à abdiquer si, par un tel acte, on pouvait obtenir de la Porte des conditions moins rigoureuses pour la Serbie. Le prince espérait avoir l'appui de l'Angleterre et de l'Autriche ; il a aussi proposé d'envoyer son cousin à Constantinople.

On s'attend sous peu à une démarche décisive.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, après avoir constaté l'impression que les événements de Bulgarie ont produite sur l'opinion publique en Angleterre, exprime l'espoir

que réparation sera faite. Le *Journal de Saint-Petersbourg* conclut en ces termes :

« Certes, cette réparation ne profitera plus aux milliers de familles privées de leur soutien, par les assassinats tolérés et encouragés des Tcherkesses ; elle ne pourra même pas faire restituer à ces familles les biens dont on les a dépouillées, les maisons et les récoltes qu'on a livrées aux flammes, car le trésor de Constantinople est vide, et la rapine a eu trop de complices pour qu'il y ait possibilité de lui faire rendre ce qu'elle a enlevé.

« Mais la question demande à être envisagée de plus haut et l'opinion publique en Angleterre le comprendra sans doute ainsi. On y a endossé le régime du laisser faire en Turquie depuis l'avènement du ministère actuel ; on semblait convaincu qu'on avait désormais affaire à un gouvernement aussi capable que sincèrement désireux de réformer le régime des abus, et l'on a été ainsi amené à assumer une partie de la responsabilité qui résultait des massacres de la Bulgarie.

« Maintenant qu'on a vu les conséquences de cette politique, qu'on a pu juger les intentions et le pouvoir de réformer sur lesquels on comptait, la politique anglaise ne saurait s'empêcher de faire un examen de conscience et de s'avouer qu'elle ne peut pas persister dans les voies où elle se trouve engagée depuis qu'il lui a plu de se séparer de l'Europe pour se joindre à Midhat-Pacha. Et ce retour, nous n'en doutons pas, sera sincère, prompt et efficace, et c'est là la réparation que l'opinion du Royaume-Uni réclamera, on peut y compter, afin de n'avoir plus à porter le poids de la part de responsabilité qui incombe aux amis et protecteurs des héros de Bulgarie. »

Le *Lloyd*, de Pesth, dit que le prince de Roumanie aurait répondu aux instances de l'Autriche et de l'Allemagne, qui lui déconseillaient une politique agressive, qu'il préférerait abdiquer plutôt que de suivre une telle politique.

La *Post*, de Berlin, publie la dépêche suivante de Vienne :

« On annonce de bonne source que, depuis deux jours, le télégraphe joue activement entre Vienne et Saint-Petersbourg. Des négociations seraient engagées entre les deux gouvernements en vue de protéger la Serbie contre les Turcs, si cela devenait nécessaire. On compte sur une prochaine entente à ce sujet. »

Le *Standard* publie la dépêche suivante, de Vienne :

« Le prince Milan a eu une conférence avec les consuls d'Autriche et d'Angleterre à Belgrade. Il leur aurait déclaré qu'il était disposé à cesser la guerre, si l'Angleterre et la Russie voulaient l'appuyer dans les négociations pour la paix. »

On mande télégraphiquement de Berlin au *Morning-Post* :

d'étouffer mes angoisses.

M^{me} Bénignat, accourue la première, découvrit que j'avais une indigestion, conséquence naturelle de l'insistance que mettait M. Bénignat à bourrer ses élèves !

Le maître de pension se défendit, sa femme répliqua, et la querelle menaçait de prendre des proportions gigantesques, si M^{lle} Suzette ne fût intervenue, m'apportant une tasse de thé chaud qui me fut un grand soulagement, et exhortant les deux époux à regagner leur lit. Ce qu'ils firent, non sans avoir décrété auparavant qu'il y aurait un plat de moins au dîner du lendemain, pour nous apprendre à être plus sobres à l'avenir.

Dès que la porte fut refermée, il s'éleva contre moi un concert de malédictions ; je ne sais à quelles extrémités se fussent portés ces *dévotants* menacés de mourir de faim, si Montmeillan, en habile général, ne leur eût abandonné les reliques du banquet si malencontreusement commencé et fini.

Je fus enfin laissé à mes propres réflexions, qui ne furent pas des plus riantes.

Que de chemin j'avais fait en quelques heures !

D'abord opprimé, vexé, battu, j'étais bientôt devenu oppresseur à mon tour ; coupable, j'avais laissé accuser un innocent ; j'avais désobéi à ma mère, en livrant sottement l'argent qui devait me durer un mois ; j'avais écouté, presque avec admiration, les fanfaronnades d'un petit fat, qui n'em-

« Le bruit court que le Monténégro a entamé des négociations pour traiter la paix au nom du Monténégro seul. »
« On dit aussi que le prince Milan montre désireux de la paix, mais que les ministres insistent pour continuer la guerre. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

FÊTES A SAUMUR.

Comme les années précédentes, des fêtes vont être données à l'occasion des fêtes de la semaine et du carrousel qui auront lieu le dimanche 20, lundi 21 et mardi 22 août 1876.

Voici le programme de ces fêtes :

Samedi 19 août.

A 8 heures 1/2 du soir : FÊTES DE FLAMBEAUX, avec embrasement en couleur des principales rues et places de la ville.

Dimanche 20 août.

A 4 heures 1/2 : COURSES DE CHEVAUX à l'hippodrome de Varrains-Chacé. — Les prix seront courus, savoir :

1^o Prix des Haras (gentlemen-riders), 2,000 fr. ;

2^o Course plate (militaire), un objet d'art ;

3^o Course de haies (militaire), un objet d'art ;

4^o Steeple-chase (militaire), un objet d'art ;

5^o Prix du Chemin de fer (steeple-chase handicap, gentlemen-riders), 1,000 fr.

A 5 heures : ASCENSION du ballon la *de Saumur*, monté par M. Petit, ex-député de l'armée de la Loire.

A 7 heures : Ouverture de DANSES PUBLIQUES sur le Champ-de-Foire, de 10 heures à 12 heures.

A 8 heures : REPRESENTATION AU THÉÂTRE par M^m. Brasseur et Lassouche, pièces comiques du théâtre du Palais-Royal, accompagnés d'artistes de Paris. Voici la position du spectacle :

Poste restante, pièce nouvelle en 3 actes, par M^m. Delacour et Hennequin.

Un lit pour trois, pièce en 4 actes, par J. Renard.

Lundi 21 août.

A 3 heures 1/2 : GRAND CARROUSEL par l'Ecole de cavalerie.

A 8 heures : REPRESENTATION THÉÂTRALE composée de *la Cagnotte*, pièce en 5 actes de M^m. Labiche et Delacour.

A la même heure : Continuation de DANSES PUBLIQUES, place du Champ-de-Foire, dirigée par des feux de Bengale.

A 8 heures 1/2 : CONCERT donné par la Musique municipale, dans le Square, théâtre illuminé en lanternes et en feux de Bengale.

Mardi 22 août.

A 4 heures 1/2 : COURSES DE CHEVAUX. Voici la liste des prix qui seront courus :

1^o Course plate (militaire) un objet d'art ;

Les uns sont retournés chez leurs parents, qui se sont fâchés tout rouge pour quelque œil poché, quelque nez au beurre noir ; d'autres ont changé de pension, au grand dépit de M. Bénignat.

— Et toi, on ne t'a pas puni ?

— Puni ?

Montmeillan se redressa de toute sa hauteur ; il me parut avoir six pieds.

— Je voudrais bien que l'on s'en avisât ! Tu sauras, mon cher, que mon père est le bailleur de fonds de l'institution Bénignat.

Ceci me ferma la bouche et m'expliqua les pompeux éloges prodigués à cette merveille d'institution.

J'attendis, non sans quelque inquiétude, l'heure du coucher et ce qui devait suivre.

Cependant le sommeil me gagnait, lorsqu'un pétilllement, accompagné d'une odeur pénétrante et suivi d'un éclair, me fit ouvrir les yeux.

Arthur m'exorçait avec une allumette chimique : je sautai d'un bond sur le plancher.

— Quoi ? qu'y a-t-il ? m'écriai-je.

— Chut ! veux-tu bien ne pas beugler si haut ; tu vas amener M. et M^{me} Bénignat, flanqués de M^{lle} Prudence *in propria persona*. Il y a que tu as à nous faire les honneurs de ta bienvenue.

— Ah ! oui ! je l'avais oublié.

— Quelle chance d'avoir un ami qui pense pour

Montmeillan disposa avec symétrie quatre bouts de bougie allumés sur mon lit, qu'il appelait pompeusement un *tricladium*, puis il se mit en devoir de servir le régal aux convives en chemises, étendus sur leurs *cubicula*.

Il tira d'abord de sa pailasse la fameuse bouteille de champagne, dont il ne restait, hélas ! que le verre, le bouchon ayant sauté.

Le saucisson ainsi que les petits pâtés, largement aspergés de vin, formaient une masse compacte lardée de pralines et de nonpareilles.

La poche de bonbons avait crevé et versé au hasard son contenu, moitié dans la paille, moitié dans la victuaille.

Rien de moins appétissant que cet affreux mélange.

Cependant Arthur me persuada qu'en ma qualité d'amphitryon j'en devais goûter le premier, afin de donner le signal.

J'avais donc, non sans d'horribles grimaces, deux ou trois bouchées du dégoûtant salmigondis ; mais mon estomac, moins docile, protesta si haut que nous entendîmes bientôt les portes s'ouvrir et se fermer, et des pas pressés dans l'escalier nous annoncèrent qu'on accourait au bruit.

En un clin d'œil les bougies furent éteintes, les mets et la bouteille disparurent, et les écoliers ronflèrent à faire trembler les vitres.

Malheureusement, il ne m'était pas aussi aisé

qu'il se targuait de sa richesse comme d'un titre personnel, qui croyait que la fortune faisait de tout et donnait droit à tout ; je m'étais rangé parmi ses partisans.

La force brutale et l'argent se partageant l'empire à la pension comme dans le monde ; mais il existe toujours quelque mystérieuse puissance humble et cachée, qui les fait échouer, et qui souvent triomphe.

(La suite au prochain numéro.)

On a calculé que la quantité d'eau s'échappe nuit et jour par tous les fleuves de la terre dans les océans est égale à celle de deux mille fleuves semblables à la Seine. Or, il passe environ mille mètres cubes d'eau par seconde sous le pont Royal. On a donc calculé que le volume d'eau qui s'échappe dans toutes les mers s'élève à deux milliards de kilomètres cubes, et que pour combler ces abîmes, il aurait fallu verser mille Seines coulant à pleins bords, pendant de trente mille ans.

- 2^e Prix de la Société d'encouragement, 2,000 fr. ;
 3^e Prix de Saumur (handicap), 3,000 fr. ;
 4^e Courses de haies (militaire), un objet d'art ;
 5^e Prix du Conseil général (steeple-chase-handicap), 4,500 fr.

A 8 heures : Dernière REPRESENTATION THEATRALE, composée ainsi qu'il suit :
 Turgot, pièce nouvelle en 4 acte, de M. Georges du Bosch ;
 Un Mouton à l'entresol, pièce en 1 acte, de MM. Labiche et Albéric Second ;
 Le Misanthrope et l'Auvergnat, pièce en 1 acte, de MM. Lubize, Labiche et Siraudin ;
 Madame veuve Larifla, pièce en 1 acte, de MM. Labiche et Choler.

A 8 heures 1/2 : FEU D'ARTIFICE tiré sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

A l'occasion de ces fêtes, les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et de la Vendée feront délivrer, les 20, 21 et 22 août, au départ de Nantes, Tours, Azay-le-Rideau, Bressuire et Poitiers, ainsi qu'à toutes les gares et stations comprises entre ces points et Saumur, des billets aller et retour avec réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur prévient le public que des cartes d'entrée pour le Carrousel du 21 de ce mois seront distribuées ledit jour, au secrétariat de la Mairie, de huit heures du matin à midi, mais aux étrangers seulement.

Dans sa séance du 11 août, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné une médaille à M. G. d'Espinay pour ses Notices archéologiques sur Angers et Saumur.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur le crédit demandé pour subvention aux théâtres nationaux, voté par 347 voix contre 61 :
 A voté pour : M. Benoist ;
 Ont voté contre : MM. Berger, comte de Civrac, Maillé, comte de Maillé, de Soland.
 N'a pas voté : M. Janvier de la Motte.

Aux courses de Langeais, qui ont eu lieu dimanche, le prix du military-steeple-chase, spécialement réservé aux officiers de l'École de cavalerie, et consistant en un objet d'art offert par la ville de Langeais, a été gagné par M. Nussar, lieutenant au 18^e dragons, montant Fantasia. M. d'Hédouville, lieutenant au 2^e dragons, montant Ariane, est arrivé deuxième.

Comme nous l'avons dit déjà, la durée des opérations du 9^e corps d'armée ira du 5 au 13 septembre. Elles s'exécuteront entre Bléré, sur le Cher, et Reignac, sur l'Indre. Une division de cavalerie de 6 régiments sera sous les ordres du général L'Hôte pour l'étude des nouvelles formations adoptées pour la cavalerie.

Exercices de détail pour l'infanterie ; manœuvres d'ensemble.
 L'effectif comprendra 7 bataillons, 22 escadrons, 2 batteries montées et 3 batteries à cheval.

Les journaux d'Angers nous apprennent la mort de M. Decron, chanoine honoraire de l'Église Cathédrale. M. Louis-Urbain Decron était né à Montsoreau le 16 juin 1795. Il avait été ordonné prêtre le 26 février 1820.

Le pèlerinage d'Angers à Lourdes, projeté pour le 25 septembre, aura lieu dans les conditions précédemment énoncées. Les trains spéciaux partiront d'Angers et passeront par Cholet, Niort, Poitiers et Bordeaux. Ils prendront les pèlerins le lundi matin et les laisseront le vendredi soir à toutes les stations de leur parcours comprises dans le département de Maine-et-Loire. Une réduction de 50 0/0, à l'aller et au retour, sera accordée aux pèlerins venant de Saumur et des gares intermédiaires pour prendre à Angers les trains spéciaux.

La foudre est tombée dimanche aux environs d'Angers, près de Nid-de-Pic, en Frémur.
 Une femme a été renversée, sans éprouver aucun mal.
 La foudre a tué une vache dans une étable.

Le même jour, vers 4 heures du matin, un violent orage s'est déchaîné sur la basse Loire, et a duré environ cinq heures.
 La foudre est tombée en plusieurs endroits. Dans la commune de Saint-Jean-de-Boisseau (Loire-Inférieure), le fluide électrique a atteint une demoiselle Janneau, âgée de 40 ans, au moment où elle se rendait dans les champs pour porter un parapluie à son père, occupé après ses bestiaux et surpris par l'orage. Cette infortunée a reçu de fortes brûlures, mais comme elle avait repris connaissance au soir, on espère que sa vie n'est pas en danger.

Le même jour encore, un jeune homme de 22 ans, membre de la Société des régates parisiennes, venu de Paris par le train de plaisir, a entrepris de passer la Loire en bateau. Son bateau a chaviré et il s'est noyé.

Les habitants de Bonnes, canton de Saint-Julien (Vienne), sont en proie à la plus vive émotion, par suite d'un malheur épouvantable qui est venu jeter la tristesse dans cette commune.

Jeudi dernier, la veuve Grateau s'étant absentée de son domicile en laissant couchés ses deux petits-enfants, Auguste-Octave, âgé de 4 ans, et la sœur de celui-ci, Marie-Louise, âgée de 3 ans, trouvait à son retour sa maison en feu.

On essaya, à plusieurs reprises, d'y pénétrer pour sauver les malheureux petits êtres, mais toutes les tentatives échouèrent, et l'incendie éteint, il fut impossible même de retrouver les restes carbonisés des deux enfants.

On suppose que pendant l'absence de leur grand-mère, l'un d'eux se sera levé, aura pris des allumettes, et en jouant aura mis le feu au lit et de là à la maison.

Le ministère des travaux publics vient de transmettre au conseil d'État les renseignements qu'il avait demandés à tous les préfets, sur la question du rachat des ponts à péage. Ces documents renferment l'énumération des ponts dont le péage a été racheté de 1830 à 1876; le chiffre auquel avait été évalué le prix de rachat, la somme à laquelle a été fixé définitivement ce prix; l'indemnité que le jury aurait accordée selon toute apparence, s'il avait été appelé à régler le prix des rachats; les concessions actuelles à racheter, celles qui pourraient être rachetées à l'amiable et celles dont le rachat exigerait le recours à la voie de l'expropriation; enfin le nombre total des ponts desservant les voies communales, celui des ponts à péage et le capital approximatif qui serait nécessaire pour racheter l'ensemble des concessions. Le conseil d'État prépare sur ces données un projet de loi portant rachat par l'État de tous les ponts à péage existant encore en France, et répartition de la dépense, au prorata des services rendus, entre l'État, les départements et les communes.

ÉCOLES LAÏQUES ET ÉCOLES CONGRÉGANISTES.

Le concours annuel pour l'obtention des bourses d'externes aux écoles primaires supérieures de garçons de la ville de Paris (collège Chaptal, écoles Turgot, Colbert, Lavoisier et d'Auteuil), a eu lieu, cette année, les 20 juillet et 3 août, à la grande orangerie du Luxembourg.

Le résultat de ce concours, affiché le 11 août à la préfecture de la Seine, donne les chiffres suivants :

Sur 205 élèves déclarés admissibles, 59 appartiennent aux écoles laïques et 146 aux écoles congréganistes.

Les cinquante premiers numéros appartiennent aux congréganistes, sauf les numéros 12, 23, 31 et 34 remportés par les écoles laïques.

Sur les 80 bourses mises au concours, 14 seulement ont été obtenues par les écoles laïques, tandis que les écoles congréganistes se partagent les soixante-six autres.

Les écoles communales congréganistes sont au nombre de 54; les écoles communales laïques sont à Paris au nombre de 86.

En outre, les élèves appartenant aux petites écoles payantes libres peuvent présenter des élèves au concours. Ces écoles sont laïques. Ce n'est donc pas seulement contre les 86 écoles communales laïques que les 54 écoles des Frères ont eu à lutter.

Voilà, on en conviendra, des chiffres éloquentes.

Les journaux radicaux sont priés de les reproduire.

Faits divers.

UNE CHUTE D'AÉROSTAT.

Le Rappel publie les renseignements suivants, sur un effroyable accident survenu dans la soirée de dimanche à Paris :

« M. M. Triquet père et fils étaient partis d'Issy, en ballon, vers cinq heures et demie; on les vit pendant une heure environ planer au-dessus de la plaine de Montrouge. Vers six heures et demie, le ballon parut descendre avec une grande vitesse entre Montrouge et Fontenay. Lorsque les aéronautes furent à peu de distance de la terre, un horrible drame commença. Le ballon traversa d'abord la route stratégique, et on aperçut M. M. Triquet père et fils tenter de s'accrocher aux arbres; n'y parvenant pas, ils jetèrent du lest, cela fit remonter un peu le ballon. Mais ce fut pour peu de temps, le ballon qui s'était probablement déchiré contre les arbres de la route, redescendit une seconde fois, et alla buter contre une de ces énormes roues que l'on voit dans la plaine de Montrouge au-dessus de toutes les carrières de pierres. A ce second choc, la nacelle alla donner avec la force que l'on devine contre les pierres de taille extraites de la carrière et qui se dressaient autour de la roue. Il y eut un dernier bond, le ballon alla vers un bouquet d'arbres et un ouvrier carrier, qui était accouru, fut assez heureux pour l'arrêter.

» Les deux aéronautes furent aussitôt retirés de la nacelle et portés dans une propriété des environs; ils étaient tous deux dans un état lamentable. On dit que M. Triquet fils est mort. Quant à M. Triquet père, on espère qu'il n'est pas en danger; oubliant ses propres blessures, le malheureux aéronaute gémissait en demandant des nouvelles de son fils, et cette scène impressionnait péniblement les personnes qui le soignaient et qui n'osaient lui dire la triste vérité.

On écrit de Toulon au Messager du Midi :

L'événement du jour, ce sont les obsèques de M. Paul Long, maire d'Hyères, qui ont eu lieu mardi. La démocratie est furieuse, car ce fougueux champion du radicalisme a fait avant de mourir ce que Voltaire appelait le plongeon, il s'est confessé et a réclamé l'assistance du clergé à ses funérailles. M. Paul Long a donné là un bien mauvais exemple, et sa mémoire est bien près d'être vouée aux gémonies.

Le maire d'Hyères n'a fait d'ailleurs, en agissant ainsi, que suivre les errements des coreligionnaires un peu en vue qui l'ont précédé dans la tombe. MM. Laget et Léonce Charvet, deux républicains militants, qui ont passé leurs dernières années sur cette terre à suivre des enterrements civils avec l'immortelle cramoise à la boutonnière, sont morts l'un et l'autre avec un crucifix entre les mains et s'en sont allés au champ du repos avec toute la pompe catholique derrière leur corbillard. Sic vos, nos vobis: l'enfouissement civil est laissé aux enfants mort-nés, aux pauvres d'esprit, ou bien encore aux malheureux dont on achète le cadavre afin de se livrer à l'aise à une manifestation contre le clergé.

On nous écrit de Paris :

Parmi les emprunts qui sollicitent l'épargne, on nous en signale un d'un caractère à la fois national et international et particulièrement intéressant : Le Cable de la Compagnie française de Télégraphie, de Paris à New-York. Capital 33 millions.

La France a déjà fait en 1867 les frais d'installation d'un câble transatlantique; mais comme il arrive trop souvent pour nos entreprises nationales, l'affaire ne tarda pas à passer dans des mains étrangères, avec un bénéfice considérable pour les entrepreneurs, et le commerce français est contraint de passer aujourd'hui pour ses dépêches d'Amérique par un service anglais.

C'est pour faire cesser cette infériorité si préjudiciable, notamment à notre industrie cotonnière, aux marchés des laines de la Plata, des cafés de la Louisiane, des Antilles, que l'honorable M. Pouyer-Quertier a conçu l'idée d'établir un nouveau câble français. Cette œuvre est donc absolument pa-

triotique; — sera-t-elle aussi rémunératrice ?

Les fondateurs se sont efforcés d'écartier d'elle les risques possibles. Ils établissent que la ligne directe anglaise n'a pas, dans la recette des câbles anglais, une part inférieure à 3 millions et demi, et ils pensent que la Compagnie française peut compter sur un chiffre au moins égal, ce qui créerait un revenu de 10 0/0 aux actionnaires.

De plus, ils ont rendu les futurs constructeurs seuls responsables de la pose du câble, à l'aide de laquelle la Compagnie n'est plus ainsi soumise.

Enfin, ils ont prévu le cas d'interruption momentanée du câble par un contrat signé avec une Compagnie anglaise, qui transmettrait les dépêches avec une remise de 5 0/0 sur ses prix courants.

Dans ces conditions, l'entreprise nouvelle qui demande 33 millions au public sous le couvert de M. Pouyer-Quertier, du Crédit industriel et Commercial et avec un conseil d'administration hors ligne, nous semble destinée à devenir une œuvre toute française et une bonne opération industrielle.

Dernières Nouvelles.

Semlin, 15 août.

Le parti de la guerre l'a emporté dans le conseil des ministres.

Le comité permanent de la Skuptschina est convoqué aujourd'hui pour donner son avis, et il n'est pas douteux qu'il soutiendra Ristitch.

Dans son rapport, Tcherniaïeff promet de vaincre les Turcs.

Le chef du parti conservateur refuse de négocier avant le retrait de la mise en accusation, décidée dans la dernière session, contre l'ancien ministre.

C'est l'empereur de Russie qui sera le parrain du jeune-fils de Milan.

L'Agence Havas publie les deux dépêches suivantes, assez contradictoires :

Belgrade, 16 août.

On assure de très-bonne source que le gouvernement serbe serait disposé à accepter l'ouverture de négociations pour la paix, sur la base du maintien du statu quo ante bellum, mais qu'il continuerait énergiquement la guerre si la Turquie élevait la prétention d'imposer à la Serbie un sacrifice d'une nature quelconque.

Saint-Petersbourg, 16 août.

On mande de Serbie à l'Agence télégraphique internationale, d'après des renseignements puisés à une source bien informée que, par suite d'une résolution du gouvernement serbe et d'une entente conclue entre le prince Milan et le prince Nikita, il a décidé que la guerre sera continuée jusqu'à ce que la nation serbe soit complètement délivrée.

Le colonel Despotovitch, à la tête des insurgés bosniaques, a battu, le 14 août, les Turcs près de Petravatz, a pris la ville et a fait un riche butin. La ville a été brûlée en partie.

Pour les articles non signés : P. Goder.

Théâtre de Saumur.

A l'occasion des courses et du carrousel

Dimanche 20 août 1876,

PREMIÈRE REPRESENTATION DONNÉE PAR

BRASSEUR

ET

LASSOUCHE

Premiers comiques du théâtre du Palais-Royal,

AVEC LE CONCOURS

D'Artistes des principaux théâtres de Paris.

POSTE RESTANTE

Pièce nouvelle en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

M. BRASSEUR remplira le rôle de Jephké, qu'il a créé à Paris.

M. LASSOUCHE remplira le rôle de Clapotin, qu'il a créé à Paris.

UN LIT POUR TROIS

Vaudeville en 1 acte, de M. Jules Renard.

M. LASSOUCHE remplira le rôle de Clodion, qu'il a créé à Paris.

Ordre : 1^o Un lit pour trois ; 2^o Poste restante.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

LES PRUSSIENS

LEUR IDÉAL D'AUJOURD'HUI.

Sous ce titre, l'Opinion public, depuis le 3 juillet, un remarquable roman satirique dans lequel le célèbre écrivain autrichien Sacher-Masoch a vigoureusement dépeint les mœurs, les aspirations de la Prusse et de l'Allemagne, depuis la dernière guerre.

Le prix d'abonnement de l'Opinion, journal de six pages, est réduit à 14 fr. par trimestre. En adressant le mandat à l'administration, 3, rue Coq-Héron, indiquer si l'on désire l'édition du soir ou celle du matin.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente une nouvelle série de *Legs de Cain*, sous le titre de *Nouveaux récits galiciens*, par Sacher-Masoch, traduction de Th. Bentzon. Ce curieux volume où sont vivement retracés des mœurs qui nous sont inconnues, contient quatre nouvelles pleines d'une saveur originale et empreintes d'un puissant caractère de vérité.

Sacher-Masoch jouit aujourd'hui d'une immense renommée, non-seulement en Autriche et dans toute l'Allemagne, mais aussi en Angleterre et en Amérique. La remarquable traduction que nous annonçons accroîtra encore la popularité déjà acquise chez nous par le jeune écrivain autrichien qui nous a voué une si profonde sympathie, surtout depuis la dernière guerre.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'œuvres posthumes de X. Doudan, ayant pour titre: *Mélanges et Lettres*, M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est demeuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand minis-

tre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la Révolution de Juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication dont une remarquable introduction par M. le comte d'Haussonville et de précieuses notices par MM. de Saey et Cuvillier-Fleury rehaussent encore la valeur littéraire.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION DE M^o EMMELINE RYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

RIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'Hôtel d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Marché de Saumur du 12 août.

Foin (1 ^{h.}) 77	19 58	Huile chenev.	50	—
2 ^e qualité . . . 74	19 63	Huile de lin.	50	—
Seigle 75	12	Graine trèfle	50	—
Orge 65	11 75	— luzerne	50	—
Avoine h. bar. 50	12 50	Foin (h. bar.)	780	80
Fèves 75	14 25	Luzerne —	780	75
Pois blancs . . . 80	40	Paille —	780	70
— rouges 80	30	Amandes . . .	50	—
Graine de lin. 70	—	Clre jaune . .	50	250
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza 65	—	— qualité (59 k. 500)	—	—
Chenevis 50	16	2 ^e	—	—
Huile de noix. 50	75	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	à 80
Id.	2 ^e id.	à 50
Ordin., env. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	à 35
Id.	1875, 2 ^e id.	à 32
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	à 45
Id.	2 ^e id.	à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	à 30
Id.	2 ^e id.	à 25
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	à 30

ROUGES (2 hect. 30).

Sauzay et environs, 1875	Id.	1875
Champigny, 1875	Id.	1875
Varrains, 1875	Id.	1875
Bourguell, 1875	Id.	1875
Restigné	Id.	1875
Chinon, 1875	Id.	1875

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 août.

Départs de Saumur:

6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	1 — 30 —	7 — 40 —
-------------------	-----------	----------	----------

Départs de Poitiers:

5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	12 — 30 —	6 — 20 —
-------------------	-----------	-----------	----------

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AOUT 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. décembre.	70 70	10		Soc. gén. de Cr. ind. et comm., 125 fr. p. j. nov.	740			Canal de Suez, j. janv. 70.	692 50	5	
4 1/2 % j. septembre.	102 35	35		Crédit Mobilier.	191 25			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	582 50	7 50	
5 % j. novembre.	108 40	22		Crédit foncier d'Autriche.	485	1 25		Société autrichienne, j. janv.	585	2 50	
Obligations du Trésor, L. payés.	490	3		Charentes, 400 fr. p. j. août.	425			OBLIGATIONS.			
Dépt. de la Seine, emprunt 1867.	238	50		Est, jouissance nov.	625			Orléans.	322		
Ville de Paris, oblig. 1865-1869.	493	1		Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	990 25	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée.	325		
— 1869, 3 %	375	1		Midi, jouissance juillet.	767 50	2 50		Est.	324		
— 1871, 3 %	358	25		Nord, jouissance juillet.	825	2 50		Nord.	327 50		
— 1875, 4 %	493	4		Orléans, jouissance octobre.	1065	30		Ouest.	325		
Banque de France, j. juillet.	2720	10		Ouest, jouissance juillet, 65.	680	1 25		Midi.	323		
Comptoir d'escompte, j. août.	690			Vendée, 250 fr. p. j. juillet.				Deux-Charentes.	314		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	385			Compagnie parisienne du Gaz.	1298 75			Vendée.	285		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	335			Société immobilière, j. janv.	20			Canal de Suez.	537 50		
Crédit lyonnais, act. 500 fr. 250 p.	770	10		C. gén. Transatlantique, j. juill.	310						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 45 —
9 — 1 —	—
1 — 37 —	—
4 — 10 —	—
7 — 17 —	—
10 — 37 —	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-tour.	8 — 30 —
9 — 41 —	—
12 — 38 —	—
4 — 44 —	—
10 — 28 —	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

MAGASIN PITTORESQUE

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

La collection se compose des années 1833 à 1875. — Le volume 1875 (43^e année), mis en vente le 5 décembre 1875.
LES ABBONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Paris 7 fr. »
Départements 7 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel avec une couverture.
Prix: Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Roitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1876, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Desobry et Victor Chauvin, illustrés par Van Dargen, 1 vol. grand in-8.
Prix, pour Paris, broché 45 c.
cart., doré sur tranche 1 fr.

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Desobry et Victor Chauvin, illustrés par Van Dargen, 1 vol. grand in-8.
Prix, pour Paris, broché 45 c.
cart., doré sur tranche 1 fr.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

A CÉDER

Pour cause de santé,
UNE ÉTUDE D'HUISSIER
De chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).
S'adresser à M. CALLARD, expert, à Montreuil-Bellay. (382)

A CÉDER

DE SUITE
UN TRÈS-BON FONDS
DE
POMPIER-PLOMBIER
Dans une belle situation.
Bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

UNE MAISON
PROPRE AU COMMERCE
Rue d'Orléans.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

En totalité ou par parties,
VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. GLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e LE RAY, avoué, successeur de M^e CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LE BIEN PUBLIC

Journal quotidien, politique et littéraire
LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIeux
Informations rapides et précises
Épité par les trains postaux du soir
PRIMES EXCEPTIONNELLES
La Réforme économique,
Le Journal des Jeunes Mères,
La Vie domestique, etc.
DÉPARTEMENTS
Trois mois: 15 fr. Six mois: 30 fr. Un an: 60 fr.
Un Numéro: 15 centimes
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS
Sur demande par lettre affranchie
Paris, Rue Coq-Héron, 5

LE LIVRE UNIQUE DES FIDÈLES

Par l'abbé PEYRE.
Sanctification du jour, de la semaine, du mois, de l'année et de la vie entière, telle est la division de ce volume en mille pages, renfermera le strict nécessaire pour le plus grand nombre de fidèles.
Prières du matin et du soir, Méditation, Examen, Chapelet, Indulgences, Exercice pour chaque jour de la semaine, Ordinaire de la Messe, Vêpres, Canticules, Saluts, dévotions de chaque mois, Offices de tous les dimanches et principales fêtes, avec une courte instruction, office de Noël, de la Semaine-Sainte, Vêpres et Messes des morts, Vies de tous les Saints du Calendrier romain; Dogme, Confirmation, Pénitence, Eucharistie, Ordre, Mariage et Extinction.
Ce livre, qu'on pourrait appeler le *totum* des fidèles, est à la fois un manuel, un formulaire de prières, un livre de méditation, un rituel, un sermonnaire, une vie des saints, et dispense de tout autre livre de piété.
Prix franco: broché, 5 fr.; relié basane, 6 fr.
Il sera accordé sur les prix établis 25 pour cent de remise aux mille premiers souscripteurs, et le 13^e gratis.
S'adresser à l'abbé PEYRE, chapelain au château de Cologny, par Coursan (Aude).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.